



GUADELOUPE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-et-un du mois de mai à dix-huit heures et quarante minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le mardi 14 mai 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Evelyne CLOTILDE, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Jérôme CHOUNI, Seetha DOULAYRAM, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

**Etaient représentés :** MM. Pierre PORLON (José OUANA), Rose-Marie LOQUES (Nadia OUJAGIR), Jacques RAMAYE (Evelyne CLOTILDE), Marie-Joël TAVARS (Ingrid FOSTIN), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), Justine BENIN (Pinchard DEROS).

**Etaient absents excusés :** MM. Elsa SUARES, Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	27	6	2	0

*Le quorum étant atteint, vingt-sept (27) Conseillers étant présents, six (6) représentés, deux (02) absents excusés ; le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Approbation du bilan 2023 de la Société MAÏA VILLAGE -  
Gestionnaire du Centre multi accueil de la petite enfance  
de la Ville du Moule / Etablissement d'accueil de jeunes enfants  
« LES JASMINES »*

26/DCM2024/82

*Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

Considérant que l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), fait obligation à la ville du Moule, commune de plus de 10000 habitants « de créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public. »

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

Notifiée et publiée le 03/06/2024

Considérant que pour rappel, la ville a décidé de procéder à une gestion déléguée de son centre multi accueil de la petite enfance (CMA), (AVIS FAVORABLE du comité technique et de la CCSPL le 7 octobre 2019).

Considérant que le délégataire a une obligation de produire un rapport annuel de ses activités qui est tenu de s'articuler autour de deux volets identifiables :

- Les aspects techniques de la gestion du service

- Les aspects comptables de la gestion du service

Considérant que cette obligation est prévue par l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Considérant que l'article L1411-3 du CGCT indique que dès la communication du rapport technique annuel du délégataire que son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée. Que son rôle est de faire des remarques et des observations sur la gestion du centre multi accueil qui fait l'objet d'un relevé de conclusion transmis pour information à l'assemblée délibérante dans le cadre du compte rendu des travaux réalisés par la commission.

Considérant que le bilan 2023 de « MAÏA VILLAGE » a été transmis aux services municipaux et a été présenté par le délégataire, à la CCSPL lors de sa réunion du Mardi 21 mai 2024. Que cette dernière a pris acte.

Considérant la présentation effectuée en séance par Monsieur Joël FRANCILLONNE gérant de la Société MAÏA VILLAGE.

*Où le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
DÉCIDE A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** De prendre acte du bilan 2023 de « MAÏA VILLAGE », délégataire du CMA de la Ville du Moule.

**Article 2 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Fait à Le Moule, le 21 Mai 2024

Pour avis conforme

Le Maire,

Le Secrétaire

Marcelin CHINGAN



Gabrielle LOUIS - CARABIN

Acusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

Notifiée et publiée le 03/06/2024



# VILLAGE ENFANCE L'ARBRE DU VOYAGEUR

## Rapport d'activité

Année 2023



Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024



## SOMMAIRE

I.	BILAN FINANCIER.....	5
1.	Compte de résultat .....	7
2.	Bilan.....	9
II.	BILAN D'ACTIVITE .....	11
1.	Introduction .....	11
2.	Organisme gestionnaire .....	11
3.	Objectifs de l'année 2023 .....	12
4.	Descriptif des fonctions de l'équipe professionnelle :.....	15
5.	Formations effectuées en interne.....	15
	<b>Partie 1 : Présentation et organisation des Lys et des Jasmins :</b> .....	<b>17</b>
1.1	Présentation .....	17
1.2	Les différents locaux .....	18
1.3	Journée type à l'EAJE .....	23
1.4	Fermetures prévues.....	23
1.5	Fréquentation .....	25
1.6	L'alimentation des enfants .....	27
1.7	SEMAINE DU GOUT.....	30
1.8	SEMAINE DES DROITS DE L'ENFANT .....	31
1.9	FETE DE NOEL 2023 : .....	33
1.10	PROJET UN NOEL POUR TOUS .....	35
1.11	Projet baby gym :.....	36
1.12	Projet pédagogique et animation pour l'année 2024 .....	36
1.13	Partenariat et communication .....	38
1.14	Communication .....	39
	<b>Partie 2 : Présentation Relais Petit Enfance .....</b>	<b>42</b>
2.1	L'équipe .....	42
2.2	Descriptif des fonctions de l'équipe du relais .....	43
2.3	Présentation du RPE .....	43
2.4	Spécificités de RPE.....	44
2.5	Accueil des parents .....	44
2.6	Soutien et accompagnement aux assistants maternels.....	44
2.7	Lieu de rencontre et d'échanges .....	44
	<b>Partie 3 : Présentation Lieu d'accueil enfant-parent .....</b>	<b>47</b>
3.1	L'équipe .....	47
3.2	Descriptif des fonctions de l'équipe du relais .....	48

3.3	Présentation du LAEP.....	48
3.4	Horaires et ouverture du LAEP .....	48
3.5	Fermetures.....	49
3.6	Suivi du contrat délégation de Service Public.....	50
	CONCLUSION .....	51

# I. BILAN FINANCIER

## 1. Compte de résultat Les Jasmins

### Compte de résultat analytique 1/2

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Plan : 001

Du poste 101 au poste 102

Etat exprimé en €		31/12/2023		N-1				
		France		Exportation				
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue (Biens)	FD		FE		FF		
	Production vendue (Services et Travaux)	FG	1 078 930,92	FH		FI	1 078 930,92	977 950,37
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	FJ	1 078 930,92	FK		FL	1 078 930,92	977 950,37
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
	Subvention d'exploitation					FO		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					FP	-966,00	7 728,00
	Autres produits					FQ	75,88	2,66
		<b>Total des produits d'exploitation</b>	FR	1 078 040,80			FR	1 078 040,80
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS		
	Variation de stock					FT		
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU	48 436,31	32 009,58
	Variation de stock					FV		
	Autres achats et charges externes					FW	343 749,71	330 423,43
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	44 037,88	47 029,59
	Salaires et traitements					FY	471 783,85	443 941,69
	Charges sociales du personnel					FZ	72 334,55	62 209,33
	Dotations aux amortissements					GA	912,07	
	Dotations aux provisions :							
- sur immobilisations					GB			
- sur actif circulant					GC	872,83		
- pour risques et charges					GD			
Autres charges					GE	2 399,56	2 296,23	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	GF	984 526,76			GF	984 526,76	917 909,85
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		GG	93 514,04			GG	93 514,04	67 771,18

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024



## Compte de résultat analytique 2/2

Du 01/01/2023 au 31/12/2023  
Plan : 001  
Du poste 101 au poste 102

Etat exprimé en €

		31/12/2023	N-1
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>93 514,04</b>	<b>67 771,18</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré	GI	
<b>Produits financiers</b>	De participations	GJ	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	GK	
	Autres intérêts et produits assimilés	GL	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	GM	
	Différences positives de change	GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO	
<b>Total des produits financiers</b>		GP 0,00	0,00
<b>Charges financières</b>	Dotations aux amortissements et aux provisions	GQ	
	Intérêts et charges assimilées	GR	
	Différences négatives de change	GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT	
<b>Total des charges financières</b>		GU 0,00	0,00
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		GV 0,00	0,00
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		GW 93 514,04	67 771,18
<b>Produits exceptionnels</b>	Sur opérations de gestion	HA	
	Sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	
<b>Total des produits exceptionnels</b>		HD 0,00	0,00
<b>Charges exceptionnelles</b>	Sur opérations de gestion	HE 8 081,67	6,00
	Sur opérations en capital	HF	
	Dotations aux amortissements et aux provisions	HG	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		HH 8 081,67	6,00
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		HI -8 081,67	-6,00
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK	4 014,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		HL 1 078 040,80	985 681,03
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		HM 992 608,43	921 929,85
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		HN 85 432,37	63 751,18

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

2.Compte de résultat MAIA VILLAGE

**État définitif au Compte de résultat 1/2**

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022				
		France		Exportation				
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue Biens	FD		FE		FF		
	Services	FG	2 526 828,86	FH		FI	2 526 828,86	2 477 007,88
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	FJ	2 526 828,86	FK		FL	2 526 828,86	2 477 007,88
	Production stockée					FM		
	Production immobilisée					FN		
Charges d'exploitation	Subvention d'exploitation					FO	378 546,69	390 090,60
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	6 983,41	34 843,49
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 902,98	3 071,07
	<b>Total des produits d'exploitation (2)</b>					FR	2 918 261,94	2 905 013,04
	Achats de marchandises					FS		
	Variation de stock					FT		
Produits financiers	Achats de matières et autres approvisionnements					FU	155 439,27	119 387,94
	Variation de stock					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	1 029 533,30	1 136 621,03
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	102 924,53	120 945,68
	Salaires et traitements					FY	1 164 444,90	1 232 356,62
	Charges sociales du personnel (10)					FZ	171 147,31	182 601,30
	Dotations aux amortissements					GA	76 898,98	57 147,23
	Dotations aux provisions :							
	- sur immobilisations					GB		
	- sur actif circulant					GC	41 797,29	30 685,08
	- pour risques et charges					GD		
	Autres charges (12)					GE	14 226,07	3 663,24
<b>Total des charges d'exploitation (4)</b>					GF	2 756 411,65	2 883 408,12	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>						GG	161 850,29	21 604,92
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI		
Produits financiers	De participations (5)					GJ		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers</b>					GP	0,00	0,00	
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 382,79	3 682,13
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières</b>					GU	3 382,79	3 682,13	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>						GV	-3 382,79	-3 682,13
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>						GW	158 467,50	17 922,79



## État définitif au Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

Du 01/01/2023  
Au 31/12/2023

Du 01/01/2022  
Au 31/12/2022

<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		158 467,50	17 922,79	
<b>Produits exceptionnels</b>	Sur opérations de gestion	HA	3 983,87	
	Sur opérations en capital	HB	1 190 146,59	
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7)</b>	HD	0,00	1 194 130,46
<b>Charges exceptionnelles</b>	Sur opérations de gestion (6bis)	HE	16 178,60	4 188,79
	Sur opérations en capital	HF		1 157 808,55
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)	HG	1 768,95	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7)</b>	HH	17 947,55	1 161 997,34
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		HI	-17 947,55	32 133,12
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK		9 023,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		HL	2 918 261,94	4 099 143,50
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		HM	2 777 741,99	4 058 110,59
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		HN	140 519,95	41 032,91
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		3 983,87
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)	RC		
	6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9		
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240021-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024



3. Bilan MAIA VILLAGE

**État définitif au Bilan Actif**

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022		
		Brut	Amortls. Provisions	Net	Net		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	<b>Immobilisations Incorporelles</b>						
	Frais d'établissement	AB		AC			
	Frais de recherche et de développement	AD		AE			
	Concessions brevets droits similaires	AF	2 925,00	AG	2 925,00		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes	AL		AM			
	<b>Immobilisations Corporelles</b>						
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	247 076,19	AQ	177 885,30	69 190,89	
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	42 418,22	AS	23 505,35	18 912,87	
	Autres immobilisations corporelles	AT	301 539,56	AU	132 249,39	169 290,17	
	Immobilisations en cours	AV	27 061,07	AW		27 061,07	
	Avances et acomptes	AX		AY			
	<b>Immobilisations Financières</b>						
	Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières	BH	14 571,60	BI		14 571,60		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>635 591,64</b>	<b>BK</b>	<b>336 565,04</b>	<b>299 026,60</b>	<b>243 291,90</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en-cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En-cours de production de biens	BN		BO			
	En-cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	BV	4 534,22	BW		4 534,22	
	<b>Créances</b>						
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	428 096,00	BY	8 267,41	419 828,59	296 419,77
	Autres créances (3)	BZ	1 537 837,00	CA	94 063,31	1 443 773,69	1 382 991,50
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement	CD		CE				
Disponibilités	CF	53 506,40	CG		53 506,40	87 894,90	
Charges constatées d'avance (3)	CH	16 324,97	CI		16 324,97	12 056,12	
<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>2 040 298,59</b>	<b>CK</b>	<b>102 330,72</b>	<b>1 937 967,87</b>	<b>1 779 362,29</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL					
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>CO</b>	<b>2 675 890,23</b>	<b>1A</b>	<b>438 895,76</b>	<b>2 236 994,47</b>	<b>2 022 654,19</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Accusé de réception en préfecture 971-219711173-20240521-25DCM202482-DE Date de télétransmission : 01/06/2024 Date de réception préfecture : 03/06/2024		

## État définitif au Bilan Passif

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel (1)	DA	1 000,00	1 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)	DC		
	<b>RESERVES</b>			
	Réserve légale (3)	DD	100,00	100,00
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)	DF		
	Autres réserves	DG	129 076,29	
	Report à nouveau	DH		88 043,38
	<b>Résultat de l'exercice</b>	DI	140 519,95	41 032,91
Subventions d'investissement	DJ	87 564,69	133 599,29	
Provisions réglementées	DK			
<b>Total des capitaux propres</b>		DL	<b>358 260,93</b>	<b>263 775,58</b>
<b>Autres Fonds Propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
<b>Total des autres fonds propres</b>		DO	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
<b>Total des provisions</b>		DR	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>			
	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	106 708,11	149 668,22
	Emprunts et dettes financières divers	DV	593 320,35	382 508,76
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	699 692,50	495 769,01
	Dettes fiscales et sociales	DY	295 775,04	537 210,88
	<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	182 384,36	193 183,90	
Produits constatés d'avance (4)	EB	853,18	537,84	
<b>Total des dettes</b>		EC	<b>1 878 733,54</b>	<b>1 758 878,61</b>
Ecart de conversion passif		ED		
<b>TOTAL PASSIF</b>		EE	<b>2 236 994,47</b>	<b>2 022 654,19</b>
<b>Renvois</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	449,01		

Accusé de réception en préfecture  
 371-219711173-20240321-26DCM202482-DE  
 Date de télétransmission : 03/06/2024  
 Date de réception préfecture : 03/06/2024

## II. BILAN D'ACTIVITE

### 1. Introduction

Le village enfance l'Arbre du voyageur situé au 16 rue des œillets au Moule a ouvert ses portes le 18 janvier 2022.

C'est une structure multi-accueil constituée de la crèche collective « **LES JASMINES** », du Lieu d'Accueil Enfant Parent « **LES ORCHIDÉES** », la halte-garderie « **LES LYS** », le Relais Petite Enfance « **LES LILAS** ».

L'établissement détient une autorisation d'ouverture et de fonctionnement délivré par le président du Conseil Départemental de la Guadeloupe. De ce fait, elle est soumise aux contrôles des services de la CAF, de la Protection Maternelle et Infantile, de tout autre organisme chargé du contrôle du bon fonctionnement des établissements de la Petite Enfance et de la mairie.

L'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants est conventionnée par la Caisse des Allocations Familiales (CAF). A ce titre, elle bénéficie de la PSU (Prestation de Service Unique) qui peut être versée aux établissements éligibles qui accueillent des enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

Aussi, son financement dépend des :

- ❖ Prestations de service de la CAF qui diminuent d'autant la participation versée par les familles
- ❖ Participations financières des entreprises réservataires de berceaux et/ou de la collectivité municipale
- ❖ Participations des familles

La structure possède un espace intérieur de 564 m<sup>2</sup> et d'un extérieur de 144 m<sup>2</sup> ce qui propose un cadre et un environnement calme et idyllique pour accueillir les enfants et leur famille. Cet espace permet aussi de mettre en place des ateliers, d'organiser des évènements avec les partenaires et les familles en intérieur comme en extérieur.



### 2. Organisme gestionnaire

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024



**Maïa Village** est une Société par Actions Simplifiées Unipersonnelles (S.A.S.U) dont l'activité a débuté en 2016 et est placée sous la responsabilité juridique de son Président Directeur Général, Mr Joël FRANCILLONNE.

Une société qui n'a de cesse d'évoluer et compte à ce jour cinq Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants en Guyane :

- Les **AZURITES**, à Matoury, situé au milieu d'un domaine arboré, sur la commune de Matoury, la crèche Les Azurites accueille 50 enfants de 2 mois et demi à 3 ans
- Les **ROSES DE PORCELAINE**, situé à Saint-Laurent du Maroni, dans un quartier calme et non loin du fleuve. Cet établissement d'accueil de jeunes enfants de 60 places
- Les **AMARYLLIS**, en plein cœur du centre-ville et à proximité du marché de Saint Laurent du Maroni 40 places
- Les **VANILLES**, doté de 26 places et localisé à Saint-Laurent du Maroni
- Les **MANGUIERS**, situé à Saint-Laurent du Maroni, doté de 60 berceaux

En Guadeloupe MAIA VILLAGE possède trois Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants :

- Les **OISEAUX DE PARADIS**, ouvert en 2021 à Capesterre-Belle-Eau a une capacité d'accueil de de 36 places.
- Les **ROSEAUX** repris par MAIA VILLAGE depuis 2020, situé à Petit-Bourg avec une capacité de 25 places.

Maïa Village est une entreprise florissante, au développement exponentiel et les projets 2024 sont l'ouverture d'un centre multi accueil à Matoury en Guyane Pôle enfance Copaya » et à Baie Mahault en Guadeloupe « **Fleur de lune** ».

### 3. Objectifs de l'année 2023

La mission première de l'établissement est d'offrir des services d'accueil de qualité en :

- ✓ Répondant aux besoins des enfants tout en leur assurant le bien-être, la santé et la sécurité.
- ✓ Favorisant l'éveil, la socialisation et le bien-être de l'enfant.
- ✓ Permettant le développement global des enfants dans toutes les dimensions de leur personne et dans le respect des limites de leurs capacités ; notamment sur le plan affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur.
- ✓ Accompagnant les parents dans leur rôle éducatif sans se substituer à eux et de satisfaire à leurs attentes.
- ✓ Répondant aux besoins individuels des familles.
- ✓ Travaillant sur le taux d'occupation de la crèche afin de répondre aux exigences de la PSU.
- ✓ Développant la cohésion des équipes inter et intra sections.
- ✓ Proposant de la formation professionnelle en vue de l'amélioration des pratiques.
- ✓ Respectant les règles strictes d'hygiène et de sécurité des locaux.

Les valeurs de l'arbre du voyageur c'est-à-dire le respect ainsi que la bienveillance s'inscrivent dans un projet éducatif visant le développement de l'autonomie et de la sociabilisation de l'enfant.

Notre priorité, agir dans l'intérêt de tous, tout en gardant l'enfant comme centre d'intérêt.

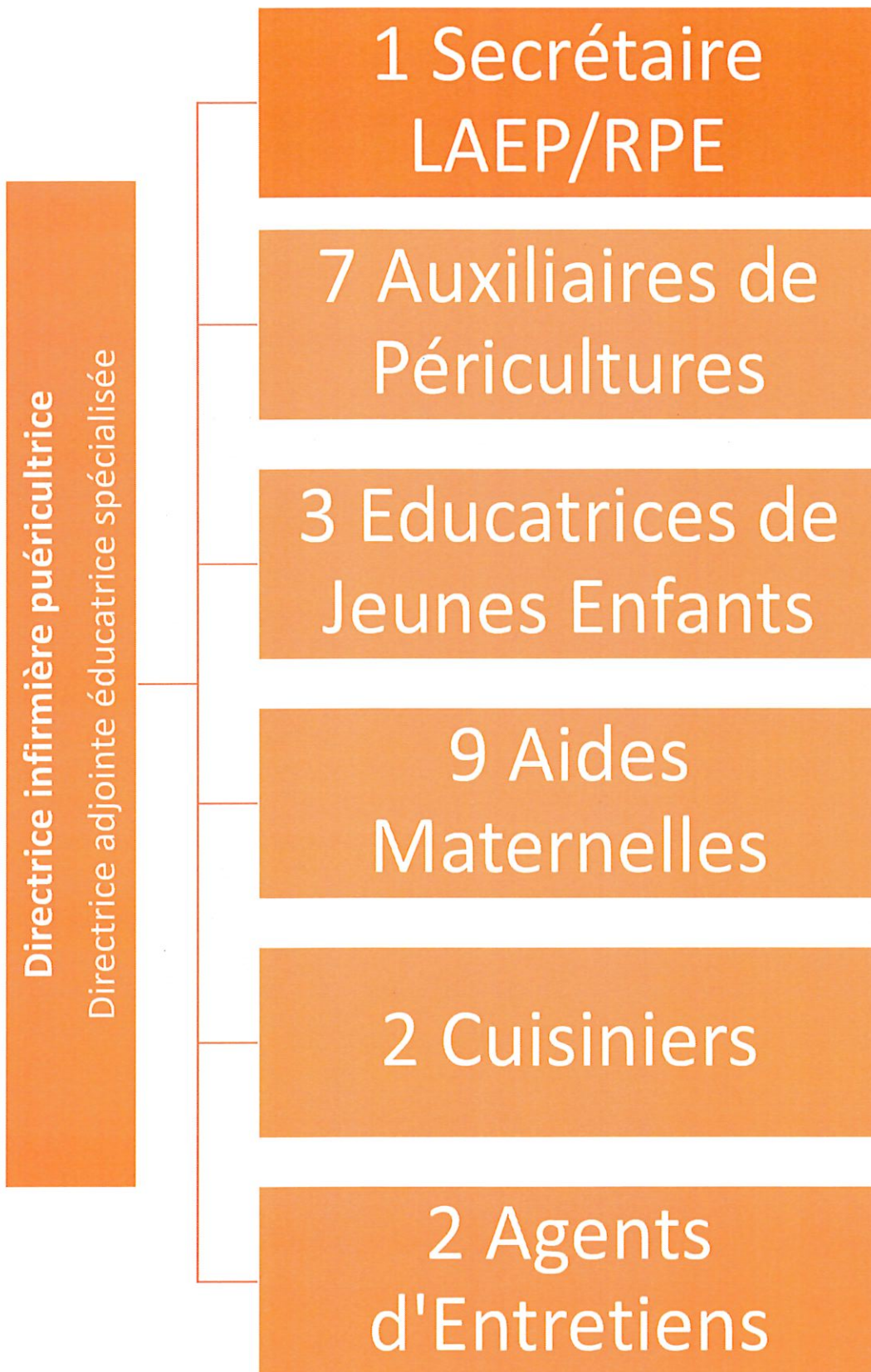
Pour cela, les enfants sont invités à être acteurs de leur journée à la crèche à l'aide de divers moyens mis en œuvre par l'équipe.

## L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe du centre multi accueil se compose de 25 professionnels.

Voici comment se compose l'équipe pluridisciplinaire :

- ✚ 1 Directrice Infirmière Puéricultrice : Mme LEOPOLD Olivia (depuis le 01/09/2023), Mme LARISTAN Nathalie de janvier à mai 2023
- ✚ 1 Directrice Adjointe : Mme COLOGER Amélie (depuis le 01/09/2023)
- ✚ 1 Secrétaire pour le LAEP/RPE: Mme SAINGRE Johana (depuis le 02/10/2023)
- ✚ 7 Auxiliaires de Puériculture diplômée d'Etat :
  - Mme NOYON Marianne ;
  - Mme TESSIER Laïvina (depuis octobre 2023)
  - Mme LAVENETTE Victorine
  - Mme NOYER Océane
  - Mme LEFAITE Leïla (depuis mai 2023)
  - Mme BOURGUIGNON Alice (depuis octobre 2023)
  - Mme PARDAN Nahéma (depuis septembre 2023)
- ✚ Educatrices de jeunes enfants diplômé d'Etat :
  - Mme ARAMON Hamina ;
  - Mme LANEAU Laetitia ;
  - Mme NABAL Sabrina
- ✚ 9 aides maternelles :
  - Mme MAXIME Charlise ;
  - Mme CAMALON Kaiteline (depuis octobre 2023);
  - Mme SERMANSON Catherine ;
  - Mme BELLONE Lincey ;
  - Mme PETIT Stellia ;
  - Mme ANZALA Christelle ;
  - Mme KADER Sandra ;
  - Mme LENCREROT Sabrina ;
  - Mme BERNHARDT Maud (Depuis mai 2023).
- ✚ Cuisiniers :
  - Mme MALEAMA Alina
  - Mr DESVARIEUX Franck
- ✚ Agents d'entretien :
  - Mme ARCHIMEDE Lilia
  - Mme RIPPERT Carmen





#### 4. Descriptif des fonctions de l'équipe professionnelle :

- ✚ **La directrice** : titulaire du diplôme d'Infirmière Puéricultrice, assure des missions de direction administrative, managériale et des missions opérationnelles concernant l'accueil des enfants comme l'animation de l'établissement et les relations aux familles et aux partenaires extérieurs. Elle contrôle et veille à l'application des mesures de prévention de la santé et d'hygiène ainsi que des protocoles médicaux.
- ✚ **La secrétaire LAEP/RPE** : missions assure la gestion administrative du LAEP et du RPE, et veille au bon fonctionnement matériel, administratif et juridique des EAJE
- ✚ **L'adjointe (depuis le 01/09/2023)** : titulaire du diplôme d'éducatrice spécialisée son rôle est de seconder la directrice de la structure sur toute ses missions
- ✚ **Les éducatrices de jeunes enfants** : sont salariées à temps plein, présente sur chaque section. Elles coordonnent et animent la fonction éducative qui favorise l'éveil et le développement global des enfants, en collaboration avec les auxiliaires de puériculture et des aides maternelles. Elles sont à l'initiative des projets éducatifs de la structure et prennent en charge l'enfants individuellement ou en groupe.
- ✚ **Les auxiliaires de puériculture et aides maternelles** : sont 9 salariées embauchées à temps plein pour cette mission. Elles prennent en charge l'enfant individuellement ou en groupe. Elles répondent aux besoins, sollicitations, assurent la surveillance et les soins aux enfants. Elles mènent, en collaboration avec les éducateurs de jeunes enfants, des activités d'éveil.
- ✚ **Les cuisiniers** : sont 2 salariés à temps plein chargés des achats, de la gestion des commandes, de la restauration en qualité et quantité des enfants accueillis au sein de la crèche. Ils assurent les fonctions de préparation des repas des enfants dans le respect des normes HACCP.
- ✚ **Les agents d'entretien** : sont deux salariés embauchés à temps plein. Elles assurent l'entretien du linge ainsi que la propreté des locaux et participent à la vie de l'établissement. Elles peuvent être amenés à aider l'équipe dans la prise en charge des enfants en cas de besoin.
- ✚ Cette équipe pluridisciplinaire est accompagnée :
  - d'un gestionnaire délégué qui a pour mission l'accompagnement des structures et des directrices,
  - une directrice technique qui veille à la conformité
  - Une responsable RH et un assistant
  - Un service comptable.

#### 5. Formations effectuées en interne

- ✚ **20 février 2023 : Journée pédagogique**
- ✚ **29 mai 2023 : Journée pédagogique Thème Les ressentis, cohésion d'équipe**
- ✚ **Juillet 2023 : Séminaire Douce violence**

Un séminaire de deux jours a été organisé en juillet 2023 pour l'ensemble du personnel avec l'intervention des psychologues sur le thème Les douces violences.

Les journées pédagogiques sont des temps d'échanges et de partages autour des pratiques pédagogiques mises en place ou à développer. Elles permettent également de mettre en place des formations pour l'équipe.



**EAJE**

**« Les Lys et les Jasmins »**



Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024



## Partie 1 : Présentation et organisation des Lys et des Jasmins :

### 1.1 Présentation

Le bien-être des enfants est notre priorité. Nous mettons tout en œuvre pour favoriser le développement de toutes leurs capacités dans les meilleures conditions possibles en termes de sommeil, d'alimentation et d'éveil. Un Projet d'Accueil Personnalisé peut être mis en place lorsqu'un enfant présente un problème de santé nécessitant des soins ou une prise en charge adaptée.

L'EAJE est ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30 et est répartie en 3 sections et dans chacune d'entre elles le personnel encadrant est réparti de la sorte :

- ✓ 1 Educatrice de jeune enfant
- ✓ 1 à 3 Auxiliaire de puériculture
- ✓ 2 ou 3 Aides Maternelles

Nous respectons la réglementation quant au taux d'encadrement qui est ***d'un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour 8 enfants qui marchent.***

En effet, un bébé demande plus d'attention par rapport à un enfant sachant marcher, qui fait preuve de plus d'autonomie, d'où un encadrement variant en fonction de l'âge des enfants.

Une modification des équipes est organisée à chaque rentrée (septembre). En termes d'horaires, le personnel auprès des enfants ainsi que l'infirmière (jusqu'en mai 2023), la directrice et la responsable du RPE/LAEP effectuent 8h de travail/ jour dont 1h de pause. Les cuisiniers et agents d'entretien effectuent 7h de travail par jour et de 30min de pause.

Les horaires sont multiples afin que les professionnelles ne se retrouvent pas en difficulté quant à l'accueil des enfants et qu'elles soient le plus souvent deux afin de ne pas être surchargées de tâches à accomplir seules. Cela permet d'avoir une flexibilité lors de mise en place des plannings et de proposer des horaires qui s'adaptent aux différentes tâches qu'elles ont à accomplir durant leur temps de travail. De plus, au moins deux professionnels assurent chaque jour l'ouverture et la fermeture de la structure ce qui permet d'assurer la sécurité des enfants.

Les réunions d'équipe sont organisées chaque fin du mois jusqu'en juillet 2023 puis d'octobre à décembre une réunion par semaine en présence des professionnels encadrants et de la Directrice. Elles concernent chaque section et chaque service (cuisine et technique) et ont pour sujet le fonctionnement de chaque section, les informations générales, les adaptations la préparation des évènements ou encore les situations particulières.



## 1.2 Les différents locaux

Nous vous présentons les différents espaces du centre multi-accueil :

La cuisine :



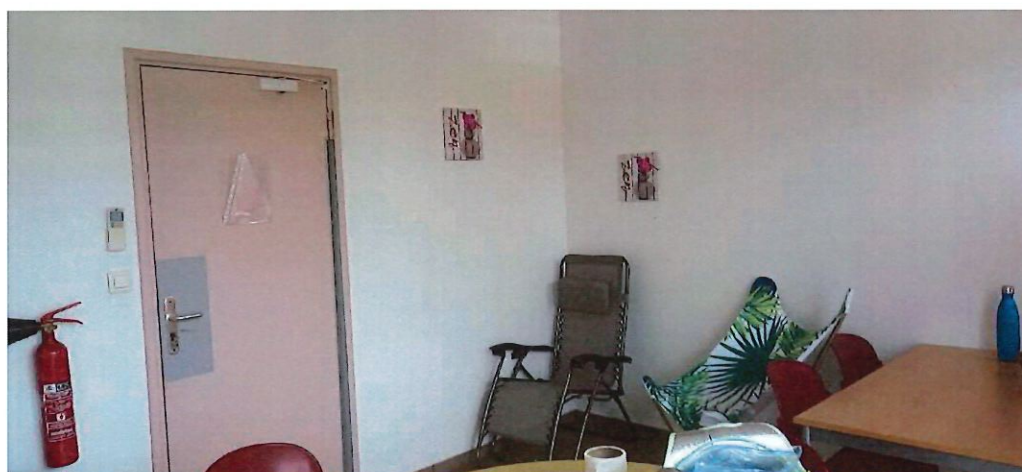
La réserve de la cuisine :



La salle de psychomotricité :



La salle du personnel :



Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

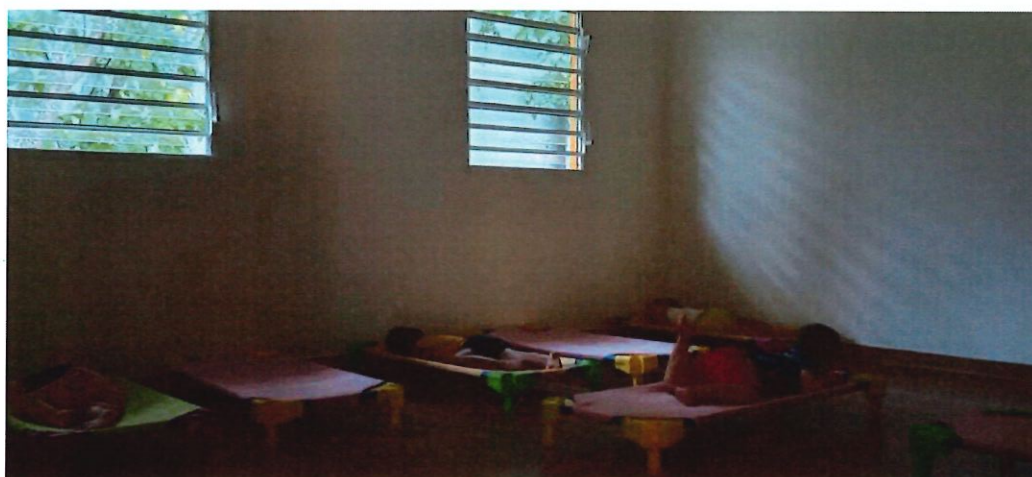


Le jardin :



Dortoirs :

Au nombre de deux dans la section des bébés, 3 dans la section des moyens et dans la section des grands.





Salle à vivre des sections :

- Section des grands



- Section des moyens



- Section des bébés



Accusé de réception en préfecture  
974-219711173-20240521-26DCM/02482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

La salle sensorielle :



Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024



### 1.3 Journée type à l'EAJE

- ✚ 6h30 à 9h30 : accueil des enfants, les familles arrivent de façon échelonnée, accompagnent ensuite leurs enfants au lavage des mains puis en section.
- ✚ 8h45 : temps calme ; nous proposons aux enfants un temps calme avec des comptines, des histoires sonores etc.
- ✚ 9h00 à 9h15 : collation
- ✚ 9h30 : temps calme
- ✚ 9h45 : début des activités
- ✚ A partir de 10h30 les premiers soins d'hygiène se font chez les « FLAMBOYANTS », et les « PAPILLONS » tandis que chez les « PETITS OURSINS » l'heure du déjeuner est arrivée
- ✚ 10h50 Le temps calme, le lavage des mains les « FLAMBOYANTS » car l'heure du déjeuner approche
- ✚ 11h15 Le repas et le lavage des mains à la fin du repas
- ✚ Vers 12h00 les enfants sont accompagnés au dortoir pour la sieste
- ✚ 14h00 le réveil se fait de façon échelonnée. Un petit temps de jeux leur permettant de patienter pour le goûter. Les parents viennent récupérer les enfants à partir de 15h jusqu'à fermeture de la crèche, 18h30

### 1.4 Fermetures prévues

Un calendrier de fermeture de l'établissement indiquant les jours de congés annuels et les jours fériés est affiché pour informer les parents des congés annuels qui cette année étaient de 3 semaines au mois d'août 2023 : du 1<sup>er</sup> août au 29 et 10 jours du 21 décembre 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La crèche était également fermée durant les jours fériés suivants :

- ✚ 21 février au 22 février 2023 : Jours gras
- ✚ 10 avril 2023 : Lundi de Pâques
- ✚ 8 mai 2023 : Victoire
- ✚ 18 mai 2023 : Ascension
- ✚ 29 mai 2023 : Lundi de Pentecôte
- ✚ 14 juillet 2023 : Fête Nationale
- ✚ 1<sup>er</sup> août au 25 août 2023 : fermeture annuelle
- ✚ 1<sup>er</sup> novembre 2023 : Toussaint
- ✚ 22 décembre 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : fermeture fine d'année

*Voir annexe 1 : calendrier de fermeture de l'établissement – 2023*





## Calendrier 2023

### DATES DE FERMETURE DES ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

❖ Lundi 20 Février 2023

Fermeture aux parents (Journée pédagogique du personnel)

❖ Mardi 21 Février au mercredi 22 février 2023

Mardi Gras et Mercredi des cendres

❖ Lundi 10 Avril 2023

Lundi de pâques

❖ Lundi 8 Mai 2023

Victoire 1945

❖ Jeudi 18 Mai 2023

Ascension

❖ Lundi 29 Mai 2023

Lundi de Pentecôte (Fermeture aux parents /journée pédagogique du personnel)

❖ Vendredi 14 Juillet 2023

Fête Nationale

❖ Du Mardi 1<sup>er</sup> Août au Vendredi 25 Août 2023

Fermeture annuelle

❖ Mardi 15 Août 2023

Assomption

❖ Mardi 1<sup>er</sup> Novembre 2023

La Toussaint

❖ Du Vendredi 22 Décembre (au soir) 2023 au Lundi 1<sup>er</sup> Janvier 2024

Fermeture de fin d'année

## 1.5 Fréquentation

### Analyse quantitative et qualitative

L'analyse quantitative qui va suivre a été faite en fonction des données du logiciel de gestion MEEKO pro.

#### - **Nombre de places autorisées :**

La crèche et la halte-garderie ont une autorisation d'ouverture de 68 places pour un accueil d'enfants allant de 2 mois ½ à 6 ans de manière collective ou te ponctuelle.

Chaque section a une capacité d'accueil respective de 21 bébés ayant entre 2 mois ½ à 12 mois, de 23 moyens ayant entre 12 et 24 mois et enfin les grands ayant entre 24 mois et 3 ans. Une dérogation est possible pour l'accueil des enfants de plus de 3 ans jusqu'à la fin de l'année de leur 3 ans.

#### - **Nombre d'enfants inscrits sur l'année :**

Selon le logiciel MEEKO, enfants ont été inscrits à la crèche sur la période du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2023 avec une répartition des enfants en trois sections :

Section des bébés « ti papiyon » jusqu'en juillet puis s'intitule « les petits oursins » pour l'année scolaire 2023-2024 qui compte 18 enfants inscrits de 6 mois à 12mois

Section des moyens « ti pipirit » jusqu'en juillet puis s'intitule « Les papillons » qui compte 31 enfants inscrits de 13 à 24 mois.



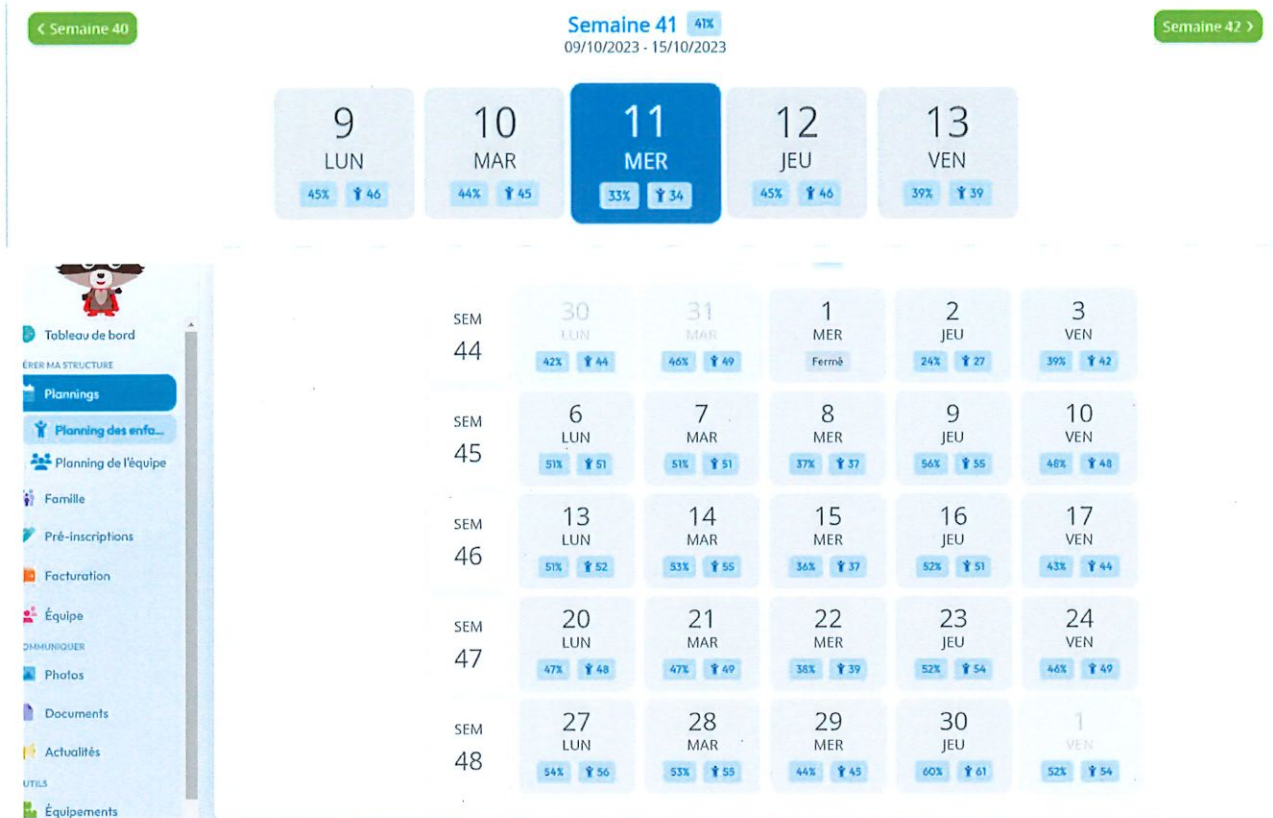
Le nombre de places en accueil régulier était de 104 et le nombre de places en accueil occasionnel de 16.

Nombre de familles ayant bénéficié d'un accueil dans l'année

*Analyse de la fréquentation sur une semaine type*

Analyse de fréquentation sur la semaine du 9 au 15 octobre 2023.

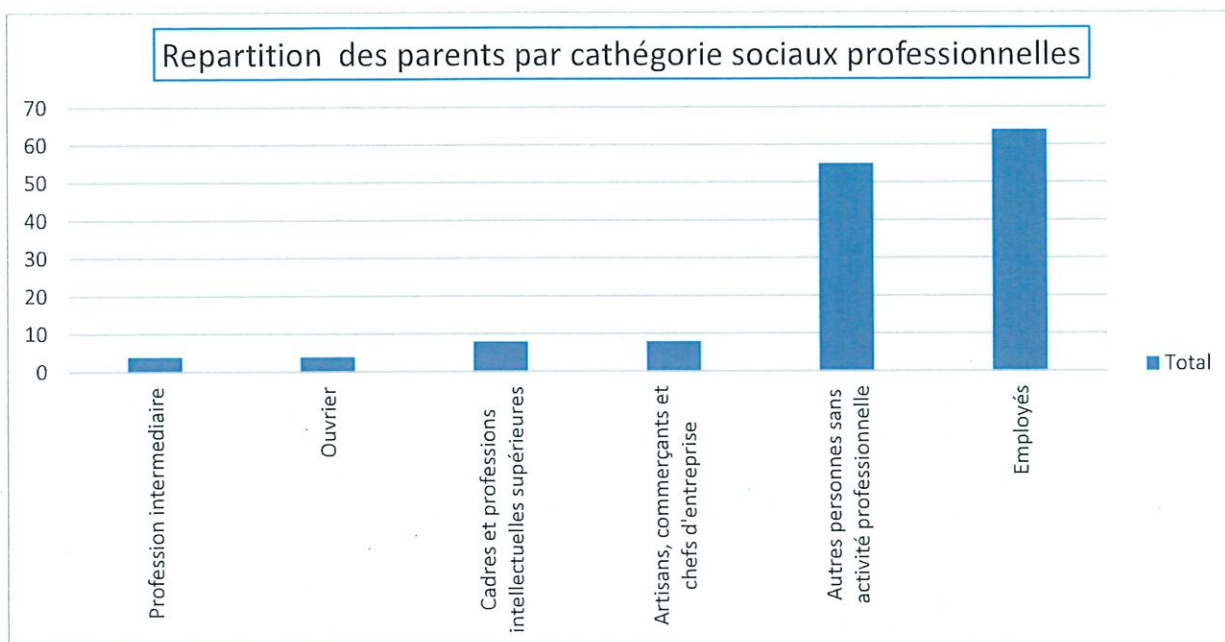




On note une baisse de la fréquentation le mercredi dans l'ensemble des sections de la crèche.

Catégorie sociaux professionnelles	Nombre parents
Profession intermediaire	4
Ouvrier	4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8
Autres personnes sans activité professionnelle	55
Employés	64
Total général	143





### *Taux de fréquentation annuel*

Le taux de fréquentation pour la période de janvier 2023 à décembre 2023 est de 54. %(45.74% sur les horaires théoriques) sur les horaires d'ouverture, hors journée de grèves ou de fermetures contraintes

### Répartition et typologie des contrats d'accueil (nombre de jours et amplitude contractualisées)

#### Nombre d'heures facturées et réalisées

Taux de facturation de janvier 2023 à décembre 2023 : 135.29 %

Nombre d'heures facturée de janvier 2023 à décembre 2023 : 112110.159

### 1.6 L'alimentation des enfants

L'alimentation est un sujet qui questionne les parents car une bonne alimentation impacte directement l'état de santé et le bon développement du jeune enfant.

Dans la structure les tables, les chaises mais aussi les couverts sont appropriés l'âge des enfants et grâce à une routine calme et sécurisante amené par les professionnels, les enfants se repèrent sur le déroulement du repas et du goûter.

Des rituels et un environnement qui permettent à l'enfant de se sentir bien et confortable. Le bébé n'a pas la notion du temps : les rituels lui permettent aussi de se repérer dans le temps. L'heure du repas s'annonce par exemple par un regroupement pour un chant ou encore quand l'adulte invite à aller se laver les mains chez les plus grands.

Le repas en crèche est un temps fort de la journée et la qualité des repas dans la structure est une de nos préoccupations.

Notre objectif est de proposer une alimentation saine dans l'assiette des enfants mais aussi d'accompagner l'enfant à la diversification alimentaire en introduisant de nouvelles saveurs et textures dans l'assiette.

Dans ce sens, des menus équilibrés et adaptés aux besoins différenciés à l'âge de l'enfant sont proposés chaque semaine dans notre crèche. Ils sont élaborés par les cuisiniers puis validés par la Directrice puéricultrice et ensuite communiqués chaque semaine aux parents en affichage.

Nous tenons à valoriser les produits locaux et utilisons des produits issus de l'agriculture biologique pour la réalisation des repas.

### **Relations avec les familles**

Une communication quotidienne est faite avec les parents via un cahier de transmission. Toutes les informations importantes de la journée concernant l'enfant y sont notées. Les parents peuvent s'entretenir avec l'équipe à l'arrivée ou au départ de l'enfant. Ils peuvent à tout moment contacter la Directrice pour prendre un RDV. Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi pour toutes informations administratives et concernant le fonctionnement de la crèche. Le Livret d'Accueil est également une aide à l'attention des parents et des salariés afin de fournir un maximum d'information sur le fonctionnement de la structure.

Le premier accueil des familles s'effectue lors d'un entretien avec la directrice qui aboutit à la signature du contrat et à la remise de documents complémentaires tels que le livret d'accueil, le dossier d'inscription, le dossier médical, le règlement de fonctionnement, le livret d'adaptation et la liste du trousseau (nécessaire à ramener à la crèche).

Avant l'entrée en crèche, une période d'adaptation est définie avec les parents et durant cette période les parents sont invités à rencontrer les équipes et notamment la personne référente de l'enfant. Un questionnaire concernant les habitudes de vie de l'enfant est complété pour qu'un accompagnement au plus proche de ses besoins soit proposé. Un cahier journalier permet un lien entre la maison et la crèche, celui-ci est confidentiel et exclusif au parent de l'enfant. Le personnel y note les informations données par les parents à leur arrivée avec l'enfant (sommeil, évènements marquants survenus à la maison, fièvre, heure de lever, déjeuné...) Cela nous permet de travailler au mieux dans la continuité de la maison et de vous informer du déroulement de la journée de votre enfant.

En ce qui concerne l'implication des parents à la vie de la crèche, plusieurs activités auxquelles les parents ont participé ont été menées durant la période de janvier 2023 à décembre 2023 (cf. Activités).

Afin d'évaluer le service apporté aux parents, un questionnaire de satisfaction leur a été adressé et l'analyse des résultats nous permettra d'améliorer nos prestations.

### **L'accueil**

L'équipe pédagogique a mis en place des activités diverses et variées, qui ponctuent, le quotidien des tout-petits mais malgré les mesures sanitaires, les parents ont pu participer aux animations proposées notamment la fête pour le carnaval, la fête de Noël



Les parents ont été informés de présence de cas contact dans la structure et ont pu appliquer les consignes d'isolement avec beaucoup de compréhension.

Cette crise sanitaire a entraîné des conséquences sur l'activité de la crèche au niveau humain et financier. Il a été nécessaire un effort supplémentaire quant à l'entretien des locaux, le lavage plus fréquent du linge mais aussi l'achat de produits adaptés pour la désinfection et permettre de respecter le protocole sanitaire. La vigilance a été plus accentuée concernant la distanciation sociale, le port du masque obligatoire, le lavage de mains avec la solution hydroalcoolique, le respect des gestes barrières ainsi que l'isolement en cas de positivité ou de cas contact a beaucoup perturbé l'effectif des enfants mais aussi des professionnels mais les consignes sanitaires ont bien été respectées.

### **Accueil des stagiaires**

L'équipe éducative du centre multi-accueil a participé à la formation de futurs professionnels de la petite enfance et a reçu 13 stagiaires durant des périodes allant de une semaine à 4 mois ½ . L'accueil des stagiaires est un bon moyen de permettre aux professionnelles de se réactualiser au niveau de leurs pratiques et d'encadrer les élèves, dans le but de leur permettre bénéficier d'un accompagnement durant leur apprentissage à un métier de la petite enfance et d'acquérir certaines compétences en lien avec leur futur métier.

A ce jour, nous travaillons en lien avec différents organismes de formation notamment le CFTS des Abymes, le lycée Nord Grande Terre de Port Louis, le collège de Guénette, le collège Saint-Dominique, le collège Générale de Gaulle au Moule ainsi que la MFR de Petit-Canal dans le cadre de l'accueil de stagiaire.

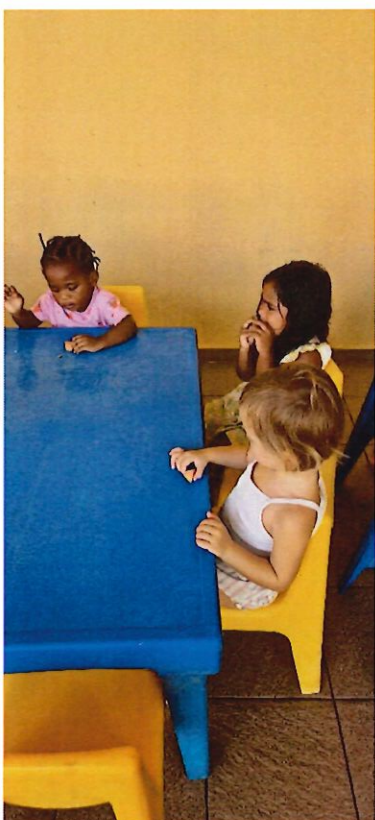
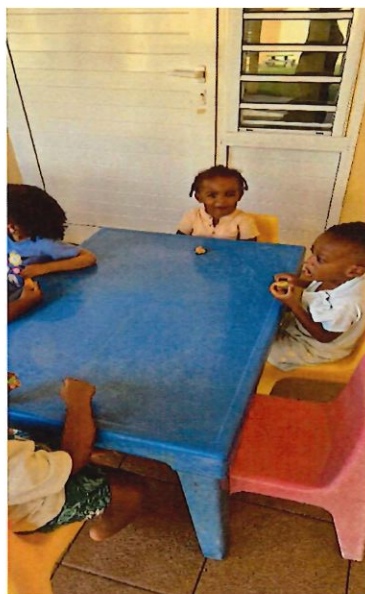
Des référents sont désignés afin de recevoir au mieux les stagiaires ; un accompagnement est mis en place, pour leur présenter la structure, son fonctionnement, les différents professionnelles qu'ils seront susceptibles de rencontrer mais surtout les accompagner dans l'acquisition des compétences.

Les tuteurs de stage viennent également en structure pour suivre la progression des stagiaires et/ou effectuer des évaluations.

### **Activités**

Au cours de l'année 2023, différents projets, activités et animations de temps festifs en lien avec le thème choisi pour la période de janvier à décembre 2023 : culture et tradition ont favorisé la convivialité et donné l'opportunité aux parents de s'investir à la vie de la crèche. L'aspect culturel étant très important en Guadeloupe, nous avons profité des différents événements du calendrier pour permettre aux enfants de découvrir les richesses de notre territoire et ceci a permis d'avoir une diversité au niveau des animations, activités proposées et de mettre à profit le sens de la créativité des tout-petits.

## 1.7 SEMAINE DU GOUT



Bon appétit !

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

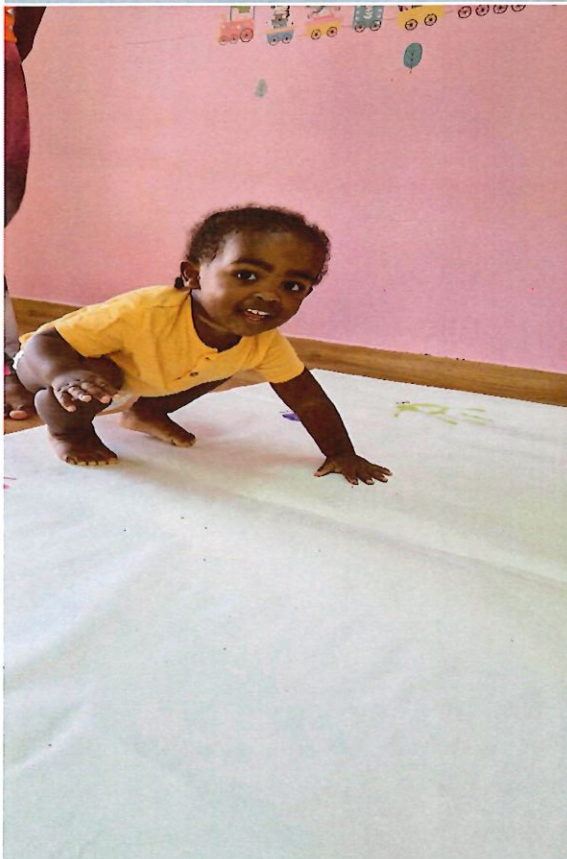
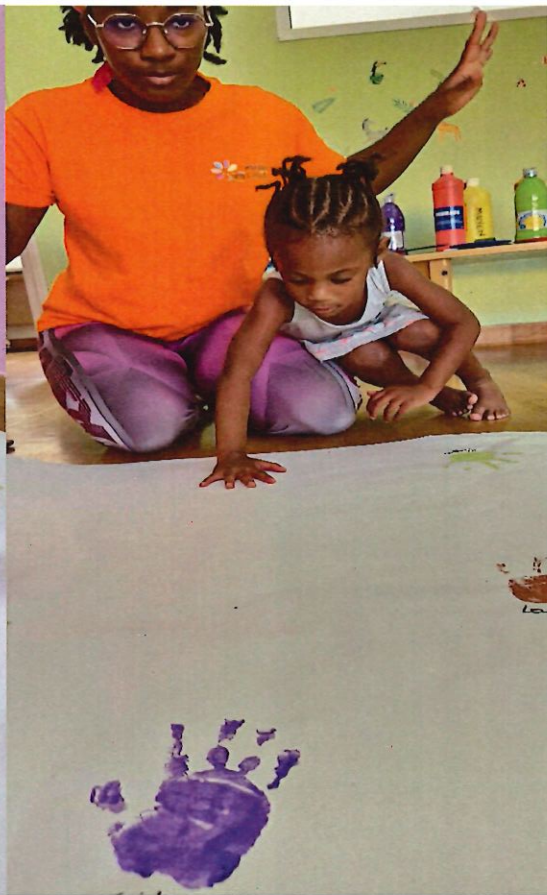


1.8 SEMAINE DES DROITS DE L'ENFANT



Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024





Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024





### 1.9 FETE DE NOEL 2023 :

Les adultes et les enfants aiment écouter de la musique. Dès le plus jeune âge, l'éveil musical peut se révéler bénéfique pour le développement de l'enfant. Cet éveil peut se présenter de différentes manières : en écoutant de la musique, en chantant ou en dansant ... mais aussi en jouant d'un instrument. A l'occasion de la fête de Noël l'éveil musical culturel a été réalisé par Mr NABAJOH

Objectifs :

- ✓ Développer les capacités sensorielles
- ✓ Favoriser le langage
- ✓ Participer à la socialisation de l'enfant
- ✓ Stimuler la créativité et l'imagination du jeune enfant

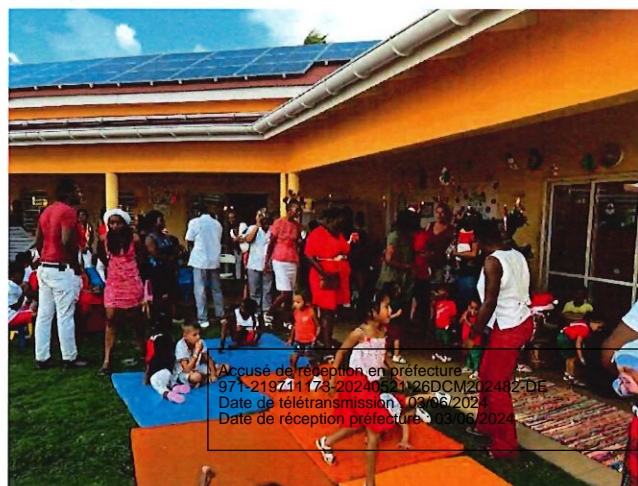
Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024



Une chanson et une petite chorégraphie a été préparée par la section des moyens.  
A cette occasion, différentes animations ont été proposées aux parents et aux enfants.

Objectifs :

- ✓ Permettre aux parents de découvrir l'univers de la crèche
- ✓ Créer un moment d'échange et de partage entre parents/enfants, enfants/professionnelles et parents/professionnelles
- ✓ Clôturer l'année dans la joie et la bonne humeur





## 1.10 PROJET UN NOEL POUR TOUS

La GAPEG Groupement d'Action Pour la Petite Enfance a proposé à plusieurs partenaires d'être un lieu de collecte de jouet pour que tous les enfants puissent fêter Noël. Nous avons participé à cette action et nous avons été lieu de redistribution des cadeaux avec plusieurs ateliers proposés le vendredi 22 décembre 2023.

Les ateliers proposés :

- ✚ Intervention sur les Risques et l'Addiction liée aux Écrans
- ✚ Atelier de Confection de Décorations de Noël
- ✚ Intervenant GWAJEKA présentant des Jeux Traditionnels
- ✚ Atelier Motricité

La magie de Noël approche, et cette année, le père Noël à refait appel à :

# Un Noël Pour Tous

JE SUIS CERTIFIÉ LIEU DE REDISTRIBUTION PAR LE PÈRE NOËL

Rendez-vous pour la Redistribution des cadeaux du 17 au 23 Décembre !

REJOINS-NOUS DES 17 AU 23 DECEMBRE AFIN DE PROFITER D'UN ARBRE DE NOËL FESTIF !

Ensemble, Rendons Noël Extra Spécial pour Tout le Monde !

0690 672 745 / 0690 254 716

gapeg@outlook.fr

La magie de Noël approche, et cette année, le père Noël à refait appel à :

# Un Noël Pour Tous

JE SUIS CERTIFIÉ LIEU DE COLLECTE PAR LE PÈRE NOËL

LISTE DES AUTRES LIEUX DE COLLECTE DE JOUETS

- LA CRECHE "LES ENFANTS TERRIBLES" À GOYAVE
- L'AUBERGE GREEN HOSTEL À POINTE-À-PITRE
- LES CRECHES "MAIA VILLAGE"

Ensemble, Rendons Noël Extra Spécial pour Tout le Monde !

AUTRES LIEUX DE COLLECTE BIEN TÔT COMMUNIQUÉS !

0690 672 745 / 0690 254 716

gapeg@outlook.fr



Pour l'année 2023-2024, c'est le thème culture et tradition qui a été retenu.

Des conventions de partenariat ont été faites avec différentes associations et structures socio-éducatives, culturelles et sportives.

#### 1.11 **Projet baby gym :**

Étant une structure accueillant des enfants âgés de 3 mois à 3 ans, nous savons qu'à cet âge l'enfant est acteur de son développement. Il y prend part activement et découvre peu à peu ses compétences. Sur le terrain, nous avons observé que les enfants sont en quête de découverte motrice : ils escaladent le mobilier, cours partout... dans le but de se découvrir et de découvrir leur environnement.

C'est en ce sens que nous avons mis en place le projet de baby gym qui a permis aux enfants d'exploiter toutes leurs capacités motrices. Il a ainsi répondu à leurs besoins psychomoteurs par le biais d'un parcours moteur et d'activités motrices tout en respectant le rythme de chacun.

L'atelier baby gym a eu lieu de fin 2022 à juillet 2023.

(cf. : pédagogie Pikler-Lozsy « chaque enfant est unique et grandit à son propre rythme »).

#### 1.12 **Projet pédagogique et animation pour l'année 2024**

##### **Projet bébés-nageurs**

Le mercredi 13 avril 2022, nous avons été en sortie à la plage des Dauphins au Moule dans le cadre du projet de Pâques. A la suite de cette sortie, nous avons eu des retours positifs des parents sur l'activité baignade et des bienfaits qu'a eu l'eau de mer sur le temps du sommeil de leurs enfants.

C'est en ce sens que nous souhaiterions mettre en place un projet de bébés-nageurs au sein de la structure et qui se pratiquera en mer.

Pour se faire, nous avons sollicité l'association Les dauphins du Moule qui proposeraient aux enfants et aux parents des activités aquatiques, des parcours moteurs ... afin de créer / renforcer des liens mais aussi d'amener l'enfant à gagner une aisance aquatique.

Afin d'assurer le bon déroulement des séances, les parents disponibles et volontaires, devront accompagner les enfants à la séance mais aussi dans l'eau.

Une proposition de convention a été établie par le club des dauphins et un dossier devrait être constitué pour permettre le financement de ce projet du transport.

Les Dauphins ayant fermé ce projet pourra être mené à la piscine municipale du Moule.

##### **Projet jardinage**

« Antan lontan », lorsque quelqu'un était malade, il y'avait toujours un grand oncle, une cousine, un grand parent ... pour proposer des « rimèd razyé » ou encore des plantes médicinales. Aujourd'hui, on constate que c'est une tradition qui est en voie d'extinction. C'est en ce sens que nous aimerions solliciter l'association Green Hand, afin de permettre aux jeunes enfants de perpétuer cette tradition.



Notons, que l'archipel guadeloupéen regorge de ressources naturelles que nous aimerions connaître et exploiter.

Sachant que les jeunes enfants ont une grande capacité de mémorisation cela nous aidera à leur inculquer des valeurs culturelles.

Le projet vise principalement à créer un jardin médicinal et un potager au sein de la structure avec la participation active des moyens et des grands. Les parents seront sollicités par l'apport d'éléments pour la confection de ces derniers.

Ce projet se réalisera en deux temps, un temps en structure avec et sans intervenant extérieur et un autre au jardin Green Hand à Capesterre-Belle-Eau. Ce projet est en cours de réflexion et pourra être amené à évoluer.

#### **Projet Bébés signes pour professionnels : « La communication gestuelle associée à la parole »**

Ce projet permettra de stimuler les capacités langagières des enfants et favoriser la coordination oculo-manuelle des enfants.

Il permettra également de proposer à l'équipe des cours de langue des signes pour fluidifier la communication et la relation avec le parent car nous accueillons une famille dont la maman est atteinte de surdité.

Le professionnel sera en mesure de retranscrire ce qu'il a appris aux enfants en associant au quotidien ou lors du temps de chant le signe à la parole.

Le projet vise principalement les professionnels qui encadre au quotidien les enfants (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de crèche) mais peut s'étendre à ceux ayant un contact indirect avec eux (agent d'entretien, personnel de cuisine, personnel administratif).

Une proposition de convention ainsi qu'un programme de formation a été établie par le SERAC. Il sera nécessaire sur ce projet également de constituer un dossier pour permettre son financement.

#### **Projet Eveil musical et jardin sonore**

L'éveil musical favorise le développement de la coordination et de la motricité fine des bébés. En explorant des instruments de musique et en jouant avec des objets sonores, les bébés apprennent à contrôler leurs mouvements et leur dextérité.

Nous souhaitons faire intervenir une association d'éveil musical au cours de l'année 2024. Par exemple, Mr CRAPET Vincent et Mme LEZIN Nathalie.

### 1.13 Partenariat et communication

#### Partenariat

##### **Partenariat interne**

- **Maia Village** : l'EAJE travaille en collaboration avec les autres EAJE du groupe. Elle développe son réseau de partenaire au sein de la commune Notamment avec la Mairie du Moule, la médiathèque du Moule, les commerçants et artisans locaux.
- **La Mairie du Moule** : au travers de la Délégation de service Public et la mise à disposition de locaux communaux.

##### **Partenariat externe**

L'EAJE travaille en étroite relation avec différentes institutions qui sont des partenaires indispensables au fonctionnement de Maia Village.

##### **Les partenaires institutionnels**

- **La Protection Infantile Maternelle (PMI)** : elle donne l'autorisation d'ouverture de l'établissement, assure le respect de la réglementation au niveau des normes d'hygiène et de sécurité.
- **La CAF** : dans le cadre de la mise en place de la Prestation de Service Unique (PSU).

Cette prestation de service contribue à :

- Favoriser la mixité sociale des publics accueillis par l'application d'un barème modulé en fonction des ressources.
- Inciter les crèches classiques à améliorer leur taux d'occupation en s'ouvrant à des accueils plus souples.
- Améliorer les passerelles entre la crèche ou la famille et l'école maternelle ; proposer une réponse adaptée aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence.
- Accompagner le développement des services multi-accueil, ainsi que l'évolution des amplitudes d'ouverture liées à la diversification des rythmes et des temps de travail.
- **Le Conseil départemental de la Guadeloupe** : qui délivre l'autorisation d'ouverture et de fonctionnement de l'établissement.
- **Le SDIS** : Les systèmes d'éclairage de sécurité et d'alarme incendie dans les crèches sont assujettis à une réglementation spécifique.
- **La médecine du travail** : À chaque embauche, l'établissement est tenu d'informer la médecine du travail et chaque encadrant doit avoir une visite médicale.
- **La DAAF** : La crèche est placée sous le contrôle et la surveillance du service départemental de la protection maternelle et infantile (PMI).

##### Les interlocuteurs techniques :

Ils participent au fonctionnement et à la mise en œuvre des prestations proposées par l'EAJE.

- **La PMI** : à rôle d'inspection et de contrôle de la structure. Ils travaillent en lien avec le médecin de la crèche et l'équipe en cas de besoin et notamment en cas de suspicion de maltraitance.



- **La médecine du travail** : a un rôle préventif, conduit les actions de santé au travail pour préserver la santé des travailleurs durant leur parcours professionnel. Nous dépendons du CIST de Petit Canal et 20 de nos salariés ont eu leur visite médicale de faite.
- **Le laboratoire d'analyse d'hygiène alimentaire** : Méthodes Analyse et Procédé (MAP) veille à l'application des principes généraux de l'hygiène alimentaire dans le but de prévenir et protéger la santé.

Des conventions de partenariat ont été faite avec différentes associations et structures socio-éducatives, culturelles et sportives.

### **Commerçants**

Nous avons développé un son réseau de partenaire au sein de la commune du Moule qui sont indispensables au fonctionnement de notre structure. Nous pouvons citer :

- La librairie : la Ramure
- Le primeur : Moul fruits et légumes
- CPG
- Cbébé
- La Pharmacie Perrin (Berthelot)
- La médiathèque
- Bio

#### 1.14 Communication

La structure possède différents outils de communication : une boîte de messagerie, une application : MEEKO, une ligne de téléphone fixe, une ligne de téléphone portable ainsi que le contact humain avec l'équipe pédagogique qui demeure le premier lien entre professionnelles, parents et enfants.

Différents supports de communication sont en place afin de diffuser et échanger de façon adaptée et avec facilité :

- **le site Maïa Village** destiné à toute personne s'intéressant au groupe. Il rassemble les principales informations et permet les préinscriptions dans les différents établissements.
- **les boîtes mails** : elles permettent tout d'abord l'envoi des dossiers d'inscription (livret d'accueil, règlement de fonctionnement et documents à fournir puis aux divers échanges qui peuvent être nécessaire tout au long de l'année avec les parents ( envoi de notification, courrier et questions diverses).
- **le logiciel Meeko** qui permet d'être informé des différentes actualités en lien avec l'établissement, la prise en charge de leurs enfants, ils ont la possibilité d'accéder à leur compte clients et d'envoyer des messages, de prévenir d'absences ou de retards possédant une boîte de messagerie pour une communication facilitée et fluide entre l'équipe pédagogique, la direction et les parents.

- **le réseau Workplace** qui permet une communication interne aux structures et un lien rapide et direct avec le siège social. Et grâce à son fil d'actualité de se tenir informé et de partager les temps forts de nos structures respectives.
- **tableaux d'affichage au sein de l'EAJE** à l'attention des familles, afin de diffuser les informations.

Toutefois, la directrice demeure à la disposition des familles par téléphone ou sur rendez-vous.





## Le Relais Petite Enfance « Les Lilas »

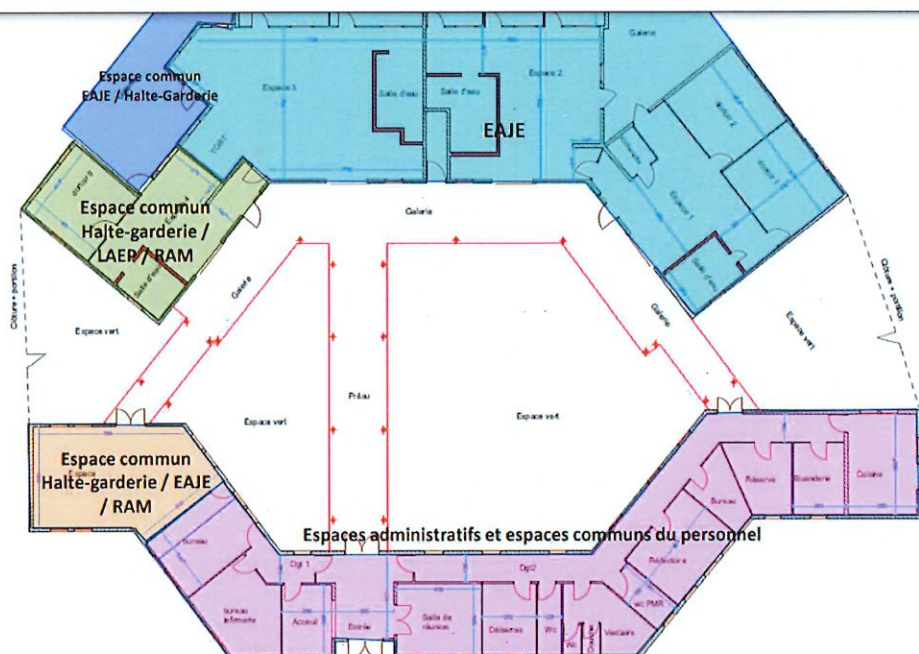
## Partie 2 : Présentation Relais Petite Enfance

Le centre multi-accueil est composé des établissements suivants :

- ✓ Une crèche
- ✓ Une halte-garderie
- ✓ Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- ✓ Un Relais Petite Enfance (RPE)

La gestion de ce centre multi-accueil a fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) contractualisée entre la ville du Moule et la société Maia Village SASU dans le respect de la réglementation en vigueur.

Anciennement appelé « RAM », le RPE se situe au sein du centre multi-accueil 16 Rue des Œillettes, Champ Grillé 97160 Le Moule. Ce développement de service est soutenu par la CAF Guadeloupe.



Le Relais Petite Enfance fonctionne suivant les directives de la circulaire CNAF1 N°2011-020, définissant les missions du RPE :

- ✓ Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément.
- ✓ Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel en offrant un cadre d'échange des pratiques professionnelles.
- ✓ Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

### 2.1 L'équipe

Le relais petite enfance est composé :



- ✓ D'une responsable, éducatrice spécialisée, diplômée d'état, COLOGER Amélie
- ✓ D'une infirmière diplômée d'état, GROS-BALTHAZARD Anne jusqu'en mai 2023
- ✓ Des compétences sont également mutualisées avec les autres établissements du centre multi-accueil à savoir :
  - ✓ 1 secrétaire administrative
  - ✓ 2 agents d'entretien polyvalents

## 2.2 Descriptif des fonctions de l'équipe du relais

La responsable : Titulaire d'un diplôme d'état d'éducatrice spécialisée, elle est chargée de veiller à respecter et faire respecter l'équilibre entre la nécessité d'échanges entre professionnels et le bien-être des enfants accueillis. Elle est chargée de mettre en place des actions qui permettent de favoriser les échanges entre professionnels dans le but de partager leurs expériences professionnelles. Elle s'assure de rester en veille professionnelle afin de répondre au mieux aux interrogations des professionnels. Elle organise des manifestations et planifier des rencontres, et échange sur les pratiques professionnels.

L'infirmière : Titulaire d'un diplôme d'état, l'infirmière est la référente santé et accueil inclusif. Elle a aussi la fonction d'animatrice au sein du relais petite enfance.

Les agents d'entretien : ce sont deux salariés embauchés à temps plein. Elles assurent la propreté, l'hygiène, la désinfection de l'espace RPE.

## 2.3 Présentation du RPE

Le relais petite enfance est un espace dédié aux assistants maternels et aux parents. C'est un lieu neutre et de ressource au service des parents et des assistants maternels. Il s'agit d'un espace libre de rencontre qui permet d'échanger entre professionnels mais aussi qui crée un lien de proximité plus important entre les assistants maternels et assistants maternels/parents.

Les assistants maternels ont la possibilité de venir accompagner des enfants dont ils ont la garde. Ils peuvent investir le lieu pour profiter des différents espaces que dispose le centre multi-accueil (salle psychomotricité, salle sensorielle), participer aux différentes activités proposées dans le planning, rechercher un accompagnement, un soutien professionnel, tisser des liens avec d'autres professionnels, et sortir de leur isolement.

Cet espace distinct du domicile privé offre la possibilité de vivre un temps dégagé de toutes contraintes domestiques ou familiales et de se concentrer uniquement à l'enfant et à la dimension professionnelle de l'accueil : échanges sur les pratiques éducatives, échanges sur les pratiques professionnels, le développement de l'enfant, l'équilibrage alimentaire, échanges sur des problématiques ...

Du matériel est à disposition ainsi que la possibilité de rencontrer des professionnels de corps de métier différents : petite enfance, paramédical, animation...

## 2.4 Spécificités de RPE

Le relai d'assistants maternels n'est pas un mode ou une structure de garde d'enfants. C'est une interface entre parents et assistants maternels pour améliorer la circulation de l'information et leur rencontre.

## 2.5 Accueil des parents

La RPE reçoit et informe les parents des :

- ✓ Spécificités et avantages de l'accueil des enfants par un (ou une) assistant(e) maternel(le) agréée
- ✓ Informations sur les différents modes d'accueil de la petite enfance existants
- ✓ Assistants maternels sur un secteur géographique donné
- ✓ Droits et obligations des parents employeurs d'assistants maternels
- ✓ Différentes formalités à accomplir pour embaucher, obtenir les aides financières, procéder aux opérations de paie...
- ✓ Une écoute et un accompagnement sur l'accueil de leur enfant (démarches administratives, contrat, rémunération, aides...

## 2.6 Soutien et accompagnement aux assistants maternels

Le RPE reçoit et informe les assistants maternels et/ou candidat à la fonction sur les :

- ✓ Démarches à effectuer pour devenir assistant maternel agréée
- ✓ Spécificités et avantages de l'agrément
- ✓ Statut et diverses réglementations applicables aux assistants maternels
- ✓ Le relais propose aussi :
- ✓ Une écoute individuelle dans leur vie professionnelle
- ✓ Des réunions d'échanges
- ✓ Des temps informatifs complétant leur formation et leur expérience
- ✓ Des temps d'accueil pour les enfants
- ✓ De plus, le RPE a pour objectif de rencontrer régulièrement des temps d'échange entre assistants maternels dans le but de :
- ✓ Rompre l'isolement
- ✓ Faciliter les contacts et échanges
- ✓ Faciliter les retours et échanges d'expériences
- ✓ Les accompagner dans la pratique de leur métier
- ✓ D'organiser des réunions thématiques en rapport avec leur activité : équilibre alimentaire, motricité de l'enfant, développement...

## 2.7 Lieu de rencontre et d'échanges

Le RPE permet de favoriser la relation parent et assistants maternels en :

- ✓ Organisant des réunions thématiques
- ✓ Mettant en relation offre et demande d'accueil des enfants sur le territoire
- ✓ Horaires et ouverture du RPE



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
13h-17h30	15h-17h30	Fermé au public	15h-17h30	13h30-17h30



Le lieu d'accueil enfant-parent

« Les Orchidées »

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

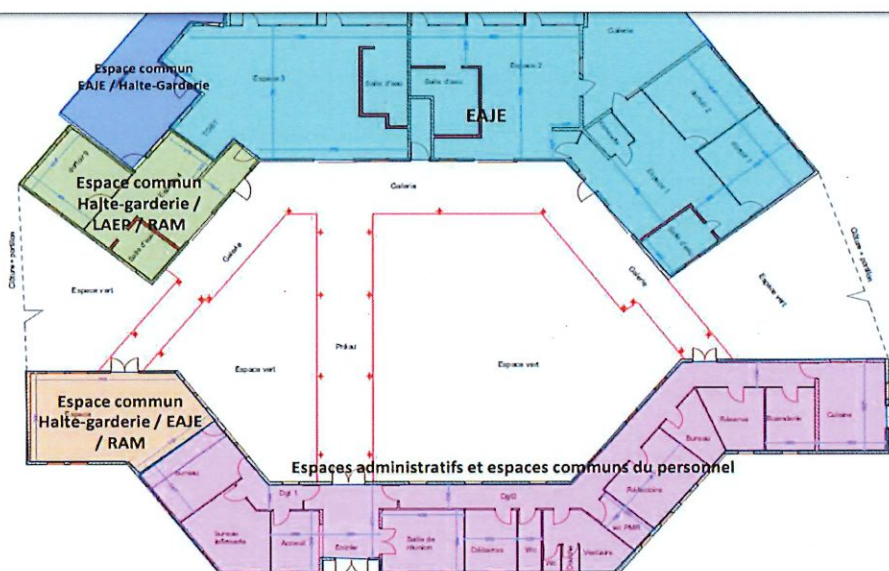


### Partie 3 : Présentation Lieu d'accueil enfant-parent

Le centre multi-accueil est composé des établissements suivants :

- ✓ Une crèche
- ✓ Une halte-garderie
- ✓ Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- ✓ Un Relais Petite Enfance (RPE)

La gestion de ce centre multi-accueil a fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) contractualisée entre la ville du Moule et la société Maia Village SASU dans le respect de la réglementation en vigueur. Le LAEP se situe au sein du centre multi-accueil 16 Rue des Œillets, Champ Grillé 97160 Le Moule. Ce développement de service est soutenu par la CAF Guadeloupe.



Le LAEP « Les Orchidées » fonctionne conformément aux instructions en vigueur de la caisse nationale des allocations familiales, toutes modifications éventuelles ainsi que celles du conseil départemental et aux dispositions du règlement de fonctionnement.

#### 3.1 L'équipe

Le lieu d'accueil enfant-parent est composé :

- ✓ D'une responsable, éducatrice spécialisée diplômée d'état, COLOGER Amélie
- ✓ D'une infirmière diplômée d'état, GROS-BALTHAZARD Anne jusqu'en mai 2023
- ✓ 1 secrétaire administrative depuis octobre 2023

Des compétences sont également mutualisées avec les autres établissements du centre multi-accueil à savoir :

- ✓ 2 agents d'entretien polyvalents

### 3.2 Descriptif des fonctions de l'équipe du relais

**La responsable** : Titulaire d'un diplôme d'état d'éducatrice spécialisée, elle accompagne l'enfant et la famille dans leur relation. En effet, la connaissance du développement de l'enfant lui permet d'informer les familles sur ce que vit l'enfant et donc d'aborder plus sereinement les difficultés rencontrées. Elle est disponible et à l'écoute des familles. Son observation lui permet d'être au plus juste dans son analyse et dans son intervention auprès des familles (prévention précoce). Elle met en place des activités pour les enfants de 0 à 6 ans tout en tenant compte de la participation des adultes. Elle apporte également des informations sur le développement, les soins d'hygiène, l'alimentation et la sécurité de l'enfant.

**L'infirmière** : Titulaire d'un diplôme d'état, l'infirmière est la référente santé et accueil inclusif. Elle a aussi la fonction d'animatrice au sein du relais petite enfance.

**Les agents d'entretien** : ce sont deux salariés embauchés à temps plein. Elles assurent la propreté, l'hygiène, la désinfection de l'espace RPE.

### 3.3 Présentation du LAEP

Le LAEP est ouvert à toutes familles. C'est un espace de détente et de jeu pour tout parent et son ou ses enfants de moins de 6 ans. Les parents peuvent s'y rendre quand ils le souhaitent et sans engagement dans le temps. Il s'agit d'une espace de rencontre et d'échanges entre les familles où les parents peuvent « souffler », être accueillis et écoutés dans un climat de bienveillance et de confiance.

Il permet également aux parents de découvrir leur enfant autrement en relation avec d'autres, d'être rassurés et confortés dans leur « compétences parentales », de relativiser grâce aux échanges sur certaines difficultés relationnelles, mais aussi d'obtenir des informations concernant les autres lieux d'activités pour leur enfant sur le territoire.

Le LAEP s'inscrit dans la continuité des maisons vertes, dans l'objectif de conforter la relation parent/enfant. Le rôle du LAEP vise aujourd'hui à :

- ✓ Valoriser les compétences éducatives des parents
- ✓ Socialiser les enfants qui ne sont pas accueillis en structure collective, les ouvrir au lien social et favoriser leur autonomie
- ✓ Rompre l'isolement social de certains parents et prévenir les situations de négligence
- ✓ Participer à l'éveil de l'enfant
- ✓ Apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels
- ✓ L'accueil est essentiellement basé sur l'écoute, il n'a aucune visée thérapeutique et les parents doivent pouvoir bénéficier du service proposé en toute confidentialité et au gré de leurs besoins.

### 3.4 Horaires et ouverture du LAEP

Chaque semaine nous offrons un panel d'activités adaptées au développement psychomoteur des enfants de 3 mois à 6 ans et l'accompagnement des parents.

Les horaires d'ouverture sont les suivantes :



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Fermé Au public	Fermé Au public	Fermé Au public	Fermé Au public	8h30-13h30
14h-17h		14h-17h	14h-17h	Fermé Au public

### 3.5 Fermetures

Un calendrier de fermeture de l'établissement indiquant les jours de congés annuels et les jours fériés est affiché pour informer les parents des congés annuels.

En 2022, le centre multi-accueil était fermé durant 3 semaines du 01 Août au 29 Août et 10 jours du 21 Décembre 2022 au 01 Janvier 2023.

#### Les jours fériés 2022 :

- ✓ 28 février au 02 mars : Jours gras
- ✓ 18 avril : Lundi de Pâques
- ✓ 26 mai : Ascension
- ✓ 27 mai : Abolition de l'esclavage
- ✓ 6 juin : Lundi de Pentecôte
- ✓ 14 juillet : Fête nationale
- ✓ 1<sup>er</sup> novembre : Toussaint
- ✓ 11 novembre : Armistice

Dans ce sens, depuis la rentrée de septembre 2022, il y a eu deux conférences au LAEP :

La première en date du 30 Novembre 2022 avec thème à aborder « la famille à l'annonce du handicap » et la deuxième en date du 18 Janvier 2023 dont le sujet était « vivre avec la différence à la crèche ».

Ces deux conférences ont été animés par le psychologue Frantz CESAR et nous avons eu la participation de professionnels du centre multi accueil, de professionnels d'une crèche basse terrienne, de la mutualité française et de la mairie. Pour ce qu'il est du RPE une rencontre avec les assistantes maternelles a eu lieu et a permis une présentation de Maia village et du RPE.

Les objectifs ainsi que l'intérêt du RPE ont été présentés et les attentes des assistantes maternelles ont été entendues.

Pour l'année 2023, il est prévu de mettre en place :

- une conférence tous les 2 mois
- des rencontres parents/enfants, parents/assistantes maternelles et rencontres entre professionnels
- un planning d'activité autour du sport, de la famille

### 3.6 Suivi du contrat délégation de Service Public

La commission de suivi se réunit une fois par an dans les locaux de l'autorité délégante, avec une visite du centre multi accueil. Elle a eu lieu le 13 décembre 2023.

L'entretien et la maintenance des installations

Des contrats ont été établis pour :

- ✓ La maintenance des climatisations par SL3
- ✓ Le contrôle des extincteurs par « gel sécurité ».
- ✓ Les traitements anti-nuisibles par DTC.
- ✓ L'entretien du jardin par la société « les jardins de pervenche ».



Des travaux ont été réalisés :

- ✓ L'installation et contrôle de sécurité de la cuisine : fonctionnelle le 01 mars 2022.
- ✓ La pose de canisses à l'extérieur.
- ✓ La création d'allée piétonne pour faciliter le déplacement des berceaux en cas d'évacuation.
- ✓ La réparation des verrous des baies vitrées des sections et des 2 portes d'entrée.



Nous avons également des travaux à venir :

- ✓ La pose de store dans les pièces ensoleillées
- ✓ La pose de garde-corps au niveau de la galerie extérieure
- ✓ La mise en état du jardin et son aménagement
- ✓ La création d'une salle de psychomotricité extérieure et l'agrandissement de la bibliothèque



## CONCLUSION

Les étapes précédentes l'ouverture de la crèche, ont été ponctués par la pandémie de Covid-19, les différents mouvements sociaux et les contraintes sanitaires dans les établissements administratifs.

Malgré ce contexte difficile l'équipe de Maia Village a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation afin de maintenir une qualité de prise en charge des enfants et des familles. L'ouverture de la structure était attendue compte tenu du besoin important de mode de garde sur le territoire. Ainsi, nous avons optimisé nos processus tout en respectant le cahier des charges de la DSP afin d'offrir aux parents et aux enfants un accueil de qualité .

L'équipe reste mobilisée et motivée pour mettre en place les projets qu'elle soutient et qu'elle souhaite réaliser.



Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20240521-26DCM202482-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2024  
Date de réception préfecture : 03/06/2024

Notifiée et publiée le 03/06/2024